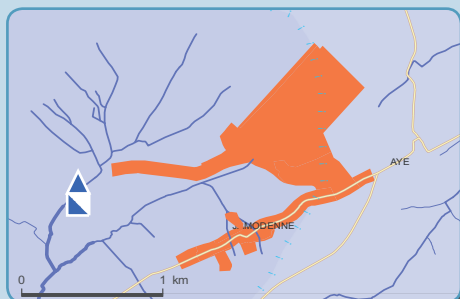





AIVE
 Rue de Serinchamps
 6900 Aye
 (commune de Marche en Famenne)
 secteur d'exploitation : Nord
 chef d'équipe : J. Dawagne



Sous-bassin hydrographique : Lesse
 Zone d'influence : Aye
 Capacité nominale : 2 700 équivalents habitants (EH)
 Année de mise en service : 1983

Investissement : 465 661 €
 Maître d'ouvrage : AIVE
 Auteurs de projet : BELIC
 Entreprises : BMN

Gestionnaire : AIVE
 Coût annuel de fonctionnement par EH : 19,83 €
 Débit journalier : 414 m³ / jour

Financement de l'investissement : RW
 Financement de l'exploitation : SPGE, par le CVA

Caractéristiques principales de la station d'épuration

TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie des outils informatiques et de télécommunications permettant la télégestion et la surveillance de l'ouvrage. Ces équipements permettent un contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.

INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives, techniques et paysagères ont été mises en oeuvre pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi : plantation de haies, ...

Rendements et normes de rejet (résultats 2013)

	DBO ₅		DCO		MES	
Charge journalière	Entrée 68 mg O ₂ / l	Sortie 5 mg O ₂ / l	Entrée 190 mg O ₂ / l	Sortie 20 mg O ₂ / l	Entrée 78 mg / l	Sortie 5 mg / l
Normes de rejet (Max.)	25 mg O ₂ / l		125 mg O ₂ / l		35 mg / l	

Circuit des eaux usées

Les eaux usées amenées sont amenées à la station d'épuration par le réseau d'égouttage puis par le collecteur. Elles passent tout d'abord à travers une **grille manuelle inclinée** suivie d'un **dégrilleur mécanique** permettant de retenir les déchets solides de taille supérieure à 1 cm. En cas de colmatage de ces équipements, les eaux sont dirigées vers un dégrilleur manuel constitué d'un chenal *by-pass*.

Un **régulateur de débit** permet ensuite de limiter le débit maximum acceptable dans les autres ouvrages de traitement : 67,5 m³ / heure. Le débit excédentaire de temps de pluie est envoyé vers le bassin d'orage.

Les eaux usées transitent alors par un **dessableur statique** destiné à retenir les sables par décantation. Les sables contenus dans les eaux usées peuvent affecter le bon fonctionnement des organes électromécanique de la station. Ils sont régulièrement évacués vers un centre de traitement agréé.

Après avoir subi ces pré-traitements physiques, les eaux usées sont admises dans le **bassin d'aération** où elles vont subir le traitement biologique. À la station de Aye, ce dernier consiste en un système dit par *boues activées*.

Les eaux sont mises en contact avec des micro-organismes (bactéries) qui, en présence d'oxygène, se nourrissent de la pollution biodégradable présente dans les eaux usées. L'oxygène est fourni aux micro-organismes par une turbine de surface.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées de la boue formée par les micro-organismes. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans un **clarificateur**.

L'eau épurée, s'écoule par débordement vers la *Lesse*.

Circuit des boues

Une partie des micro-organismes décantés sont renvoyés dans le bassin d'aération par l'intermédiaire d'une pompe de recirculation.

L'autre partie est extraite du système et constitue les *boues en excès*. Les *boues en excès* résultent de la multiplication des micro-organismes lors de la dégradation de la pollution dissoute. Ils sont évacués du clarificateur par un système de purge vers un silo à boues où elles sont stockées.

Ce silo possède une capacité de stockage de 100 m³. Il est équipé d'un système de d'épaississement par drains verticaux.

Après épaississement, les boues sont amenées à la station d'épuration Marche en Famenne pour y être déshydratées. Elles pourront ensuite être envoyées vers des filières de valorisation.

Définitions et abréviations

AIVE : l'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.

CVA : le coût vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

DBO5 : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

DCO : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

EH : l'équivalent habitant est la quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

MES : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

Sous-bassin hydrographique : zone géographique dans laquelle toutes les eaux ruissellent vers un même cours d'eau.

SPGE : la Société publique de gestion de l'eau finance l'assainissement collectif en Région wallonne.

L'AIVE à votre écoute ...

www.aive.be • infoligne@aive.be • 0800 94 894
www.facebook.com/intercommunaleAIVE